

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 495

28 février 2013

SOMMAIRE

2 Build S.A.	23747	Maestro SICAV (Lux)	23748
2 F Participations	23760	Marchal S.à r.l.	23748
Aloco Holding S.à r.l.	23715	M. Cocola S.A.	23748
Ancelux 3 S.à r.l.	23724	Megapolis S.à r.l.	23736
Blue Waters Europe S.A.	23755	Mnemosyne Sàrl	23740
BluO SICAV-SIF	23740	PAH Luxmex Sàrl	23740
BP Real Estate S.à r.l.	23754	Partnership Investments S.à r.l.	23757
Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l. ..	23754	Ray Investment S.à r.l.	23752
Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l.	23755	Real Estate Property Management	23736
CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF	23724	Schwedeneck Properties S.à r.l.	23753
Compagnie de Révision	23724	Skype Communications	23753
Copralim S.A., S.P.F.	23732	Skype Technologies	23752
Copralim S.A., S.P.F.	23732	Sogedelices S.A.	23736
Cristallo S.A.	23748	Speedroad Transports, s.à r.l.	23750
DD Brazil Holdings S.à r.l.	23756	SREI (Southern Europe) S.à r.l.	23743
Dematic Group S.à r.l.	23756	Stockhorn Properties S.à r.l.	23753
Diamond Six S.à r.l.	23746	STS Medical Group S.à r.l.	23732
ea-designs S.à r.l.	23714	Sunny Pastures Sàrl	23751
Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	23755	Tarleton Holdings S.à r.l.	23746
Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	23755	Technoconsult S.A.	23746
EB8 Fund S. à r.l.	23756	Tropeziennes Properties S.A.	23751
Eliseo Finance S.à r.l.	23747	United Investments I S.A.	23751
EMMG S.A.	23757	VEB-Leasing Europe S.à r.l.	23750
International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg	23739	Vector Luxembourg S.A.	23751
Labolux S.A.	23749	Vox Teneo Luxembourg S.à r.l.	23754
Lastra Investments S.à r.l.	23749	wanubis equity holding S.A.	23740
Launchchange Finance S.à r.l.	23750	Winnipeg TE, Winnipeg TX et Jindalee, S.e.n.c.	23753
Lorupe SA	23750	World Fuel Services Finance Company S.à r.l.	23754
		Zogar Management S.à r.l.	23747

ea-designs S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 170.468.

—
L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ea-designs S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé à L-5691 Ellange, Z.A.E. Le Triangle Vert, 27, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.468 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2156 du 30 août 2012.

A COMPARU:

Monsieur Eric Raymond ANTOINE, Maître serrurier, né à Luxembourg, le 27 mars 1984 (Matricule 1984 0327 151), demeurant à L-4314 Esch/Alzette, 10, rue Catherine Schleimer-Kill.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'il est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) à TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37.500,- EUR) par l'émission de deux cents (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenu l'Associé Unique, Monsieur Eric ANTOINE, prénommé, ici présent, qui déclare souscrire aux deux cents (200) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, et les libérer intégralement par versement en espèces de sorte que le montant de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,- EUR) est à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (€ 37.500,-), représenté par trois cents (300) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé, avec le notaire, le présent acte original.

Signé: E. R. ANTOINE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59325. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165566/48.

(120219234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Aloco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.254.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of December.

Before the undersigned, Me Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The Bregal Fund III L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Jersey whose registered address is Windward House, La Route de la Liberation, St Helier, Jersey, JE2 3BQ

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Aloco Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

I. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

II. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting.

Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) either by the signature of the sole manager (ii) or by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

III. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved within six (6) months following the end of the relevant financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

V. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and

Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

The Bregal Fund III L.P subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Dwight Nicholas Cupit, companies' director, born on May 9, 1969 in Sydney (Australia), with professional address in Michelin House 81, Fulham Road, London SW3 6RD (United Kingdom).

2. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Stewart Kam-Cheong, companies' director, born on July 22, 1962 in Port Louis (Mauritius), with professional address in 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Christophe Bever, companies' director, born on July 4, 1982 in Arlon (Belgium), with professional address in 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg).

3. The registered office of the Company is located at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le sixième jour de décembre,

Par devant le soussigné Me Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

The Bregal Fund III L.P., une société régie par les lois de Jersey dont le siège social se situe à Windward House, La Route de la Liberation, St Helier, Jersey, JE2 3BQ

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1. Dénomination. Le nom de la société est "Aloco Holding S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements

sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique.

Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

The Bregal Fund III L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Dwight Cupit, dirigeant de sociétés, né le 9 mai 1969 à Sydney (Australie), ayant son adresse professionnelle à Michelin House 81, Fulham Road, London SW3 6RD (Royaume-Uni).

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Stewart Kam-Cheong, dirigeant de sociétés, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Maurice), ayant son adresse professionnelle à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

- M. Christophe Bever, dirigeant de sociétés, né le 4 juillet 1982 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

3. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

23724

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16853. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007539/492.

(130009030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF

Référence de publication: 2013012812/11.

(130014890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Compagnie de Révision, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 32.665.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 décembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013012830/12.

(130014936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Ancelux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.275.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Anvil US 1 LLC, a limited liability company established under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Ancelux 3 S.à.r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twenty-two thousand US Dollars (USD 22,000) represented by twenty-two thousand (22,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election, it being understood that such manager is to be presented in the same manner as the manager whose office became vacant.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly at a meeting of the board of managers only if at least a majority of the managers is present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or jointly by any two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or

defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which it owns. Each partner is entitled to as many votes as it holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 18. Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The articles thus having been established, the shares have all been subscribed by Anvil US 1 LLC, prenamed and represented as said before.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twenty-two thousand US Dollars (USD 22,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Resolutions taken by the sole partner

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole partner:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:

- Séverine MICHEL, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Kees JAGER, born on April 1, 1977 in Guernsey, Channel Islands, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey;
- Paul ARMSTRONG, born on November 1, 1973 in Chichester, United Kingdom, with professional address at 80 Pall Mall, London, SW1Y 5ES, United Kingdom; and
- Cédric PEDONI, born on March 24, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Anvil US 1 LLC une société à responsabilité limitée établie sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er} . Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Ancelux 3 S.à.r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords

de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à vingt-deux mille US Dollars (USD 22.000) représenté par vingt-deux mille (22.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil de gérance que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un fac-similé, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion ou conjointement par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou conjointement par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Ar-

ticle 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parts sociales ont toutes été souscrites par Anvil US 1 LLC, prédésignée et représentée comme dit ci-avant.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de vingt-deux mille US Dollars (USD 22.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que de la Société pour une durée indéterminée:

- Séverine MICHEL, née le 19 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Kees JAGER, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey;

- Paul ARMSTRONG, né le 1^{er} novembre 1973 à Chichester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 80 Pall Mall, Londres, SW1Y 5ES, Angleterre; et

- Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60631. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré;

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008319/409.

(130009425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Copralim S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.151.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013012839/13.

(130015180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Copralim S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.151.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013012841/13.

(130015673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

STS Medical Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.041.667,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.172.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "STS Medical Group S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171172, incorporated by a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx on 14 August 2012, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 September 2012, number 2426 and lastly amended by notarial deed enacted by the undersigned notary, on 9 November 2012, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 November 2012, number 2781.

The meeting is presided by Ms Michèle SENSI-BERGAMI, with professional address at 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and scrutineer Mr Jérôme SCHMIT, with professional address at 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman acts that:

I.- The shareholders of the Company are present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,750,000 (three million seven hundred fifty thousand) class A shares and the 250,000 (two hundred fifty thousand) class B shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 41,667 (forty-one thousand six hundred sixty-seven Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 4,000,000 (four million Euro) to EUR 4,041,667 (four million forty-one thousand six hundred sixty-seven Euro) by the issuance of 41,667 (forty-one thousand six hundred sixty-seven) new class C shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

3. Subscription and payment by Mr. Dieter Gruber of the new class C shares under resolution 2 above by way of a contribution in cash amounting to 41,667 (forty-one thousand six hundred sixty-seven Euro);

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the article 5.1 of the Company's articles of association; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed of the agenda and consider the meeting being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount EUR 41,667 (forty-one thousand six hundred sixty-seven Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 4,000,000 (four million Euro) to EUR 4,041,667 (four million forty-one thousand six hundred sixty-seven Euro) by the issue of 41,667 (forty-one thousand six hundred sixty-seven) new class C shares pursuant to article 5.3 of the articles of association of the Company (the "Articles"), with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, (the "New Class C Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to EUR 41,667 (forty-one thousand six hundred sixty-seven Euro) (the "Contribution") to be made by Mr. Dieter Gruber, with address at Ortstrasse, 31A, 89291 Holzheim, Germany (the "Contributor").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Class C Shares through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms. Michele Sensi-Bergami prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Class C Shares in the Company and to pay them up entirely through the Contribution.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- MCP III Investment S.a r.l., holder of all the 3,750,000 (three million seven hundred fifty thousand) Class A Shares;
- Mr. Augusto Orsini, holder of all the 250,000 (two hundred fifty thousand) Class B Shares; and
- Mr. Dieter Gruber, holder of all the 41,667 (forty-one thousand six hundred sixty-seven) Class C Shares.

The notary acts that the 3,750,000 (three million seven hundred fifty thousand) Class A Shares, the 250,000 (two hundred fifty thousand) Class B Shares and the 41,667 (forty-one thousand six hundred sixty-seven) Class C Shares

representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the subsequent resolutions to be taken.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions above, it is unanimously resolved to amend article 5.1 of the Articles, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 4,041,667.00 (four million forty-one thousand six hundred sixty-seven Euro) represented by:

- 3,750,000 (three million seven hundred fifty thousand) class A shares;
- 250,000 (two hundred and fifty thousand) class B shares; and
- 41,667 (forty-one thousand six hundred sixty-seven) class C Shares,

all in registered form, having a par value of EUR 1(one Euro) each, all of which are subscribed and fully paid-up."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,500,-.

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de «STS Medical Group S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171172, constituée par acte notarié du 14 août 2012 passé par Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 septembre 2012, numéro 2426 et modifié pour la dernière fois par un acte notarié passé par le notaire soussigné le 9 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 novembre 2012, numéro 2781.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle SENSI-BERGAMI, avec adresse professionnelle au 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président élit comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, ayant son adresse professionnelle au 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.750.000 (trois millions sept cent cinquante mille) parts sociales de classe A et les 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales de classe B de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 41.667 EUR (quarante et un mille six cent soixante-sept Euros) pour le porter de son montant actuel de 4.000.000 EUR (quatre millions d'Euros) à 4.041.667 EUR (quatre millions quarante et un mille six cent soixante-sept Euros) par l'émission de 41.667 (quarante et un mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;
3. Souscription et paiement par Mr Dieter Gruber des nouvelles parts sociales de classe C suivant la résolution 2. ci-dessus par un apport en numéraire d'un montant de 41.667 EUR (quarante et un mille six cent soixante-sept Euros);
4. Nouvelle composition des associés de la Société;

5. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 41.667 EUR (quarante et un mille six cent soixante-sept Euros) pour le porter de son montant actuel de 4.000.000 EUR (quatre millions d'Euros) à 4.041.667 EUR (quatre millions quarante et un mille six cent soixante-sept Euros) par l'émission de 41.667 (quarante et un mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de classe C conformément à l'article 5.3 des statuts de la Société (les «Statuts»), d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe C»), la totalité devant être entièrement libérée par voie d'apport en numéraire d'un montant de 41.667 EUR (quarante et un mille six cent soixante-sept Euros) (l'«Apport»), réalisé par Mr. Dieter Gruber, ayant son adresse à Ortstrasse, 31A, 89291 Holzheim, Allemagne (l'«Apporteur»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales de Classe C par voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Michèle Sensi-Bergami désignée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de Classe C de la Société et de les libérer entièrement par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrits ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est désormais composé de:

- MCP III Investment S.à r.l., détenteur de l'intégralité des 3.750.000 (trois millions sept cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe A;
- M. Augusto Orsini, détenteur de l'intégralité des 250.000 (deux cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe B; et
- M. Dieter Gruber, détenteur de l'intégralité des 41.667 (quarante et un mille six cent soixante-sept) Parts Sociales de Classe C.

Le notaire établit que les 3.750.000 (trois millions sept cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe A, les 250.000 (deux cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe B et les 41.667 (quarante et un mille six cent soixante-sept) Parts Sociales de Classe C représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider des résolutions à prendre ultérieurement.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions citées ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui devra être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à 4.041.667 (quatre millions quarante et un mille six cent soixante-sept Euros) Euros représenté par:

- 3.750.000 (trois millions sept cent cinquante mille) parts sociales de classe A;
 - 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales de classe B; et
 - 41.667 (quarante et un mille six cent soixante-sept) parts sociales de classe C,
- sous forme nominative d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 1.500.-.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: SENSI-BERGAMI, SCHMIT, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/01/2013. Relation: EAC/2013/759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010471/190.

(130011965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Megapolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 159.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Megapolis S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013013168/11.

(130014826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

**Real Estate Property Management, Société Anonyme,
(anc. Sogedelices S.A.).**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2B, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 164.097.

L'an deux mil douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOGEDELICES», avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 26 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 1^{er} décembre 2011 numéro 2946, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu le 17 octobre 2012 par le Notaire Joëlle SCHWACHTGEN, soussigné, non encore publié au Mémorial C, des Sociétés et Association, à ce jour, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 164.097.

L'assemblée est ouverte à 11 heures 30 et sous la présidence de Madame Marie Ange Diango DIATTA, demeurant à I-Bassano Del Grappa, Via Van Exel Castelli 24, qui fait également office de scrutateur et qui nomme comme secrétaire Monsieur Patrick SERVAIS, demeurant professionnellement à Wiltz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Constat de la réunion de toutes les actions en une seule main
2. Modification de la raison sociale de la société
3. Transfert du siège social de Luxembourg à Wiltz
4. Modification de l'objet social
5. Modification des articles 1^{er}, 2, 3, 7, 8, 10, 11, 12, 14 et 16 des statuts, subséquente aux décisions prises ci-avant
6. Révocation et décharge donnée aux anciens administrateurs
7. Nomination d'un administrateur unique

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur»

par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que toutes les actions sont détenues par une seule personne.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société pour lui donner le nom de «REAL ESTATE PROPERTY MANAGEMENT».

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-9544 Wiltz, Résidence Ilôt du Château, 2B, rue Hannelast, Appartement 28.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger l'achat, la vente, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, industrielles, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 1^{er}, 2, 3, 7, 8, 10, 11, 12, 14 et 16 des statuts, pour les mettre en concordance avec les décisions prises ci-dessus, comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «REAL ESTATE PROPERTY MANAGEMENT».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger l'achat, la vente, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière comprenant entre autres la gérance d'immeubles, la promotion immobilière et la prise de participation dans d'autres sociétés, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, industrielles, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis

aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.»

Sixième résolution

L'assemblée révoque de leur poste d'administrateur Messieurs Jean-Michel PIERLOT et Jean-Luc CHEVIGNE ainsi que Madame Sandrine LEFAIT et elle leur accorde décharge pour leur mandat.

Septième résolution

L'assemblée nomme comme administrateur unique Madame Marie Ange Diango DIATTA, née à Diembering (Sénégal), le 15 septembre 1991, demeurant à I-Bassano Del Grappa, Via Van Exel Castelli 24. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 860,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Diatta, Servais, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 22 novembre 2012. Relation: WIL/2012/744. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'acquéreuse pour servir à des fins de transcription.

Wiltz, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2013010453/151.

(130011418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.742.

—
EXTRAIT

(I) Changements du Conseil d'Administration:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Mariusz Walter a pris fin au 1^{er} janvier 2013.

Monsieur Piotr Walter, avec adresse à ul. Wiertnicza 166, 02-952 Varsovie Pologne a été nommé en tant que administrateur de classe A avec effet au 1^{er} janvier 2013 pour une période Venant à échéance lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017.

Les adresses de 2 administrateurs sont modifiées comme suit:

Madame Carmen Behles, administrateur de classe A avec adresse à 12 Beustweg, 8032 Zurich, Suisse.

Monsieur Wojciech Kostrzewa, administrateur de classe B, avec adresse à ul. Wiertnicza 166, 02-952 Varsovie, Pologne.

(II) Changements des Délégués de la gestion journalière:

Le mandat de délégué à la gestion journalière Monsieur Mariusz Walter a pris fin au 1^{er} janvier 2013.

Madame Aldona Wejchert, administrateur de classe A, avec adresse au 18, Via Veglia, 7500 Saint-Moritz, Suisse, a été nommé délégué à la gestion journalière au 25 mai 2012 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017.

Monsieur Piotr Walter, administrateur de classe A, avec adresse à ul. Wiertnicza 166, 02-952 Varsovie Pologne a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière avec effet au 1^{er} janvier 2013 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017.

Il résulte de ce qui précède que le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Bruno Valsangiacomo, Administrateur classe A, Président du Conseil, et Administrateur-Délégué

Aldona Wejchert, Administrateur classe A et Administrateur-Délégué

Piotr Walter, Administrateur classe A et Administrateur-Délégué

Carmen Behles, Administrateur classe A

Piotr Nowak, Administrateur classe A

Toinon Hoss, Administrateur classe A

Friederich Rather, Administrateur classe A

Wojciech Kostrzewa, Administrateur classe B et Administrateur-Délégué

Marek Janicki, Administrateur classe B

Markus Sieger, Administrateur classe B

Gabriel Wujek, Administrateur classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013010576/41.

(130011548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Mnemosyne Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 157.984.

—
Extrait du Conseil de Gérance du 16 janvier 2013

Il résulte du procès-verbal du Conseil de Gérance, tenu en date du 16 janvier 2013:

Que le siège social est transféré du 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, au 296-298, route de Longwy L-1940 Luxembourg à compter du 16 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013012411/13.

(130014096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

wanubis equity holding S.A., Société Anonyme,

(anc. BluO SICAV-SIF).

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 138.995.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Januar 2013.

Für wanubis equity holding S.A.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013012667/13.

(130015597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

PAH Luxmex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.312.

—
In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135006, represented by Me James MURPHY, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December , 2012.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, is the sole part holder in PAH LUXMEX SARL, incorporated on March 5, 2012, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 167312, published in the Mémorial C number 984, on 17 April 2012 (the “Company”), by deed of Paul BETTINGEN, notary residing in Senningerberg.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of SIX MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 6,800,000.-) to bring it from its present amount of EIGHT MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 8,020,000.-) to the amount of FOURTEEN MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 14,820,000.-) by the creation and the issue of SIX MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (6,800,000) New Shares new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the "New Shares").

The aggregate contribution of (i) SIXTY EIGHT MILLION U.S. DOLLARS (USD 68,000,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) SIX MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 6,800,000.-) to the share capital of the Company and (ii) SIXTY ONE MILLION TWO HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 61,200,000.-) to the share premium account of the Company.

Subscription

PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the SIX MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (6,800,000) New Shares, and to pay them a total price of SIX MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 6,800,000.-) together with total issue premium of SIXTY ONE MILLION TWO HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 61,200,000.-) by a contribution in kind consisting of SIX MILLION ONE HUNDRED SEVENTY THOUSAND NINE HUNDRED SEVENTY NINE (6,170,979) shares in the share capital of PAH MEXICO HOLDCO SARL, a company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164647 ("PAH Mexico Holdco"). The shares in PAH Mexico Holdco shall hereinafter be referred to as the "Contributed Shares".

The above contribution in kind for a total amount of SIXTY EIGHT MILLION U.S. DOLLARS (USD 68,000,000.-) has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Shares.

The said report, a copy of the list of the Contributed Shares, has been given.

Effective implementation of the contribution:

The Contributor, PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to it;
- according to the laws of Luxembourg the Contributed Shares are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. "The corporate capital of the company is set at FOURTEEN MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 14,820,000.-) divided into FOURTEEN MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (14,820,000) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné;

A COMPARU

PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL constituée suivant acte reçu par acte du notaire Paul BETTINGEN en date du 8 décembre 2007, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 135006 (la "Société") représenté par Me James MURPHY, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Luxembourg le décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, est l'associé unique de PAH LUXMEX SARL, constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN, en date du 5 mars 2012, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 167312, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 984 du 17 avril 2012 (la "Société") par acte du Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de SIX MILLIONS HUIT CENTS MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 6.800.000,-) pour le porter de son montant actuel de HUIT MILLION VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 8.020.000,-) à un montant de QUATORZE MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 14.820.000,-) par l'émission de SIX MILLIONS HUIT CENTS MILLE (6.800.000,-) de nouvelles parts sociales ayant une valeur d'UN U.S. DOLLAR (USD 1,00) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

L'apport total de SOIXANTE-HUIT MILLIONS DOLLARS AMERICAINS (USD 68.000.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) SIX MILLIONS HUIT CENTS MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 6.800.000,-) au capital social de la Société et (ii) SOIXANTE ET UN MILLIONS DEUX CENTS MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 61.200.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, a déclaré souscrire toutes les SIX MILLIONS HUIT CENTS MILLE (6.800.000,-) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de SIX MILLIONS HUIT CENTS MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 6.800.000,-), ensemble avec une prime d'émission de SOIXANTE ET UN MILLIONS DEUX CENTS MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 61.200.000,-) par un apport en nature consistant dans les SIX MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (6.170.979) parts sociales détenues par PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL dans la société PAH MEXICO HOLDCO SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 164647 ("PAH Mexico Holdco"). Les parts sociales apportés à PAH Mexico Holdco seront mentionnés ci-après comme les "Parts Apportés".

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature pour un montant total de SOIXANTE-HUIT MILLIONS DOLLARS AMERICAINS (USD 68.000.000,-) a été produite par la délivrance d'un certificat d'évaluation daté du décembre 2012 émis par la Société.

Réalisation effective de l'apport:

L'Apporteur, PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer,
- les Parts Sociales apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit Luxembourg et les statuts de ladite société, les Parts Sociales apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. “Le capital social de la société est fixé à QUATORZE MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 14.820.000,-) divisé en QUATORZE MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE (14.820.000,-) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17339. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013010376/149.

(130011326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

SREI (Southern Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.986.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December,

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of SREI (Southern Europe) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 87.986 (the Company).

THERE APPEARED:

RDFI CORP II LTD, a limited liability company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, the Cayman Islands, registered with the Registrar of Commerce and Companies of the Cayman Islands under number MC 220297 (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on June 19, 2002, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1313 of September 10, 2002. The Company's articles of association (the Articles) have been amended since its incorporation on December 1st, 2008 published in the Mémorial number 269 of February 6, 2009;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

4. Decision to instruct the liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;

5. Decision to grant full and complete discharge to the manager of the Company for the performance of its mandate; and

6. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint RDFI Corp I Ltd., an exempted company with limited liability under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number MC-220292 as the Company's liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the manager of the Company for the performance of its mandate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de SREI (Southern Europe) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 87.986 (la Société).

A COMPARU:

RDFI CORP II LTD, une société régie par les lois des îles Caïmans, dont le siège social se situe à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Boîte 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, les îles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro MC 220297 (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été constituée le 19 juin 2002, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1313 du 10 décembre 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés depuis sa constitution et la dernière fois le 1^{er} décembre 2008, publié au Mémorial le 6 février 2009 sous le numéro 269;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination du liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat; et
6. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer RDFI Corp I Ltd., une exempted company with limited liability régie selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à 309, Ugland House, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC-220292, liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intermédiaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat.

Estimation des Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: EAC/2013/185. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010460/137.

(130011356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Technoconsult S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 39.414.

—
Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de L-4628 DIFFERDANGE, 59, rue Metzкимert à

L-4621 Differdange, 10, Place du Marché

Et lecture faite, les actionnaires ont signé.

Differdange, le 22 janvier 2013.

Les actionnaires

Référence de publication: 2013013393/15.

(130014789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Tarleton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.181.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013386/10.

(130015420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Diamond Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.988.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Diamond Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013455/19.

(130015509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Eliseo Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.697.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Lucy V Finance S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013457/19.

(130015485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

2 Build S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.358.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement du 10/01/2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société 2 BUILD S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Radia DOUKHI, avocat, demeurant à Hesperange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2013013441/16.

(130015237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Zogar Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 159.223.

EXTRAIT

Par décision de l'Associé Unique en date du 9 Août 2012:

- Sont nommés pour une durée indéterminée en tant que Gérants de classe A avec effet au 8 août 2012 M. Kenneth Nils Erik CARLSSON, né à Falkenberg (Suède), le 28 février 1949, demeurant à Snöbärsstigen 1, 43491 Kungälv (Suède) et M. Hilden ARIPEKKA ANTERO, né à Helsinki (Finlande), le 4 août 1963, demeurant au Toukokuuorientoie 24, 061500 Porvoo (Finlande).

- Est nommée pour une durée indéterminée en tant que Gérant de classe B avec effet au 8 Août 2012 la société Nationwide Management S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99746.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Pour ZOGAR MANAGEMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2013013440/19.

(130015411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Cristallo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.277.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 28 juin 2012:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Catégorie B Madame Luisella MO-RESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et de l'Administrateur de Catégorie A Mr Thomas HAEUSLER ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2018.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pour CRISTALLO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013013431/15.

(130015424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Maestro SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.905.

L'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2012 a décidé de renouveler les mandats de Petra Reinhard Keller, Jean-Paul Gennari et Eduard von Kymmel en tant que membres du conseil d'administration de Maestro SICAV (Lux).

Germain Trichies et Guy Reiter ayant démissionné avec effet au 28 octobre 2012 respectivement au 31 août 2012, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration 5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich
- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013013166/20.

(130014726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Marchal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 1, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 129.737.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/01/2012.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013013167/12.

(130015353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

M. Cocola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 125.089.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24/01/2013.

Référence de publication: 2013013163/10.

(130015534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Labolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 137.855.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Esch/Alzette, le 21 janvier 2013 à 11.00 heures.

Les actionnaires de la société 'LABOLUX S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Fabrizio BEI, employé privé,
né le 10/06/1967 à Differdange
- Monsieur Christian FASSBINDER, employé privé,
né le 04/08/1970 à Luxembourg
- Madame Anabella VIRGILI, employée privée,
née le 17/10/1962 à Differdange
- Madame Mara SCHAMMO, employée privée,
née le 02/07/1966 à Differdange

2) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35889.

3) le mandat des administrateurs-délégués est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Fabrizio BEI, prénommé et
- Monsieur Christian FASSBINDER, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux administrateurs-délégués.

4) Le mandat des administrateurs, du commissaire aux comptes et des administrateurs-délégués, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2013.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2013013149/32.

(130015203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Lastra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.572.

Par résolutions prises en date du 28 décembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Chafai Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
2. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013151/15.

(130015258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Lorupe SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op der Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 116.961.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013157/10.

(130015152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Launchchange Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.259.980,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013135/10.

(130015650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Speedroad Transports, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.340.

Assemblée générale extraordinaire des associés de la société Speedroad Transports S.à.r.l. tenu au siège de la Société en date du 8 janvier 2013

Les associés sont présents.

Le gérant a pris la décision suivante:

Les associés décident:

- Cession des parts sociales (75 parts) de Monsieur DE OLIVEIRA SARAIVA Antonio Joao, demeurant à 402, Route de Longwy L-4832 RODANGE à Mme GONCALO MARCELINO SARAIVA Jacinta Maria demeurant à 402, Route de Longwy L-4832 RODANGE,

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

SPEEDROAD TRANSPORTS S.A.R.L.

M. DE OLIVEIRA SARAIVA Antonio Joao / Mme GONCALO MARCELINO SARAIVA Jacinta Maria

Référence de publication: 2013013357/19.

(130015045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

VEB-Leasing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.948.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 January 2013.

Kotoula Polyxeni / Vasyukov Ivan
Manager / Manager

Référence de publication: 2013013419/12.

(130014764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Vector Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 120.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 147.830.

Extrait des résolutions en date du 22/01/2013 prises par l'associé unique de Vector Luxembourg S.A. (la «Société»)

1. L'associé unique accepte la démission de PricewaterhouseCoopers, une société cooperative ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B65477, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2011;

2. L'associé unique décide de nommer Aztec Financial Services (UK) Limited, ayant son siège social au 9, Devonshire Square, Londres EC2M 4YF, Royaume-Uni, immatriculée au Companies House sous le numéro 5702040, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vector Luxembourg S.A.

Anke Jager

Un Mandataire

Référence de publication: 2013013415/19.

(130015400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

United Investments I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 174.572.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65743 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013413/10.

(130015035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Sunny Pastures Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.793.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Janvier 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013013330/13.

(130014786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Tropeziennes Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 133.723.

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises à Luxembourg en date du 18 janvier 2013

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises en date du 18 janvier 2013, que:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-2168 Luxembourg 127, Rue de Mühlenbach à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

2. L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Thierry TRIBOULOT, Monsieur Christian BÜHLMANN, Monsieur Alexandre TASKIRAN et Madame Andrea DENNIS de leurs mandats d'administrateurs, avec effet immédiat.

3. L'assemblée accepte la démission de la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

4. L'assemblée décide de nommer les trois personnes suivantes en qualité d'Administrateurs de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018:

- Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34 A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Charles GISCARD D'ESTAING, directeur de société, né le 20 octobre 1957 à Paris, demeurant à CH-1208 Genève, 4 route de Malagnou.

- Monsieur Pavel KOSOLOBOV, Investisseur, né le 30 décembre 1964 dans la Région de Moscou, demeurant à CH-1820 Montreux, 33, Avenue du Casino.

5. L'assemblée décide de nommer la société Concilium S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 161.634, à la fonction de Commissaire aux comptes, avec effet au immédiat, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

TROPEZIENNES PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2013013405/30.

(130014825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.208.883,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 9 janvier 2013 les décisions suivantes:

- accepter la démission de Luis MARINI-PORTUGAL en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 9 janvier 2013;

- nommer M. Antoine Lallier, né le 4 juin 1980 à Lisieux, France, ayant son adresse professionnelle au 6, rue de Salm à L-2565 Luxembourg en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 9 janvier 2016;

- reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:

* Gregory Lai, gérant de classe A

* Dave Novak, gérant de classe A

* Vivianne Akriche, gérant de classe B

* Antoine Lallier, gérant de classe B

* Akshay Singh, gérant de classe C

* Angel Luis Morales, gérant de classe C; et

* Bernard Herman, gérant de classe D

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013281/24.

(130015486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Skype Technologies, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.886.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé, en date du 23 juillet 2012, de révoquer PricewaterhouseCoopers de son mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat.

Les associés de la Société ont également décidé de nommer Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 67895, en tant que réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Skype Technologies S.A.

Référence de publication: 2013013319/16.

(130015071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Skype Communications, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.644.676,25.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 100.468.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 23 juillet 2012, de révoquer PricewaterhouseCoopers de son mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 67895, en tant que réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Skype Communications S.à r.l.

Référence de publication: 2013013317/16.

(130015072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Stockhorn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.077.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013328/10.

(130015487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Schwedeneck Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.137.

Les comptes annuels au: 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Schwedeneck Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013013312/12.

(130015101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Winnipeg TE, Winnipeg TX et Jindalee, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Christina Horf.

Référence de publication: 2013013427/10.

(130014835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

World Fuel Services Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.010.000,00.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves, Findel Business Center.

R.C.S. Luxembourg B 95.561.

Cession de parts

Avec effet au 14 décembre 2012, un changement dans l'actionnariat de la société ci-dessus a eu lieu comme suit:

World Fuel Cayman Holding Company III, détenant 20.100 parts sociales dans la société ci-haut mentionnée, a cédé la totalité de ses parts à:

World Fuel Singapore Holding Company I Pte. Ltd., une société à responsabilité limitée, enregistrée à «Accounting and Corporate Regulatory Authority (AGRA) of Singapore» sous le numéro 200101174E, avec adresse au 238A Thomson Rd. # 17-03, Singapour 307684, Singapour.

Dès lors, l'associé unique et la répartition de parts sociales est à inscrire comme suit:

World Fuel Singapore Holding Company I Pte. Ltd. 20.100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013013428/21.

(130015050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Vox Teneo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, rue Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 144.178.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013423/10.

(130015556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

BP Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 162.206.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession signé en date du 23 janvier 2013 que les 125 parts détenues par la société Blackstone Holding S.A. Spf, ont été cédées à Madame Elena MAGRI, née le 19 juillet 1946 à Brescia (Italie) et domiciliée 52, rue de Bragance à L-1255 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013579/13.

(130016126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Cambon (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.965.784,14.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 172.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013588/11.

(130016416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.027.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 24 janvier 2013 sous la référence L130015336.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013589/12.

(130016288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Blue Waters Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 154.712.

Avec effet au 1^{er} janvier 2013, Accounting Tax Management SARL a dénoncé tout office de domiciliation de la société Blue Waters Europe S.A., 3 rue Belle-Vue; L-1227 Luxembourg société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.712.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013575/11.

(130015805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.092.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'associé datée du 17 décembre 2012

- En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 17 Décembre 2012, Eastman Chemical Regional UK ayant son siège social à Siddick, Workington, Cumbria CA14 1LG, United Kingdom, a transféré 540 parts sociales de préférence détenues de la manière suivante:

* 540 parts sociales de préférence d'une valeur de 1 USD chacune, à la société Eastman Chemical Company; ayant son siège social au 200 S.Wilcox Drive, Kingsport, Tennessee 37660-5280, United States of America

Ainsi les parts sociales de préférence de la société Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

* Eastman Chemical Company: 540 parts sociales de préférence.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013013653/20.

(130015760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.092.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'associé datée du 17 décembre 2012

- En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 17 Décembre 2012, Eastman Chemical Company; ayant son siège social au 200 S.Wilcox Drive, Kingsport, Tennessee 37660-5280, United States of America a transféré 540 parts sociales de préférence détenues de la manière suivante:

* 540 parts sociales de préférence d'une valeur de 1 USD chacune, à la société Eastman Chemical, Europe, Middle-East & Africa Ltd; ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America

Ainsi les parts sociales de préférence de la société Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

* Eastman Chemical, Europe, Middle-East & Africa Ltd: 540 parts sociales de préférence.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013013654/20.

(130016303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Dematic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.225.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 28 décembre 2012, que l'associé unique de la Société, Dematic S.A., a transféré 904.500 parts sociales de préférence de catégorie C qu'il détenait dans la Société à:

- DH C - Holdings, une limited liability company, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Register of Companies of the Cayman Islands, sous le numéro MC-273742.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Dematic S.A. 1.105.500 parts sociales ordinaires de catégorie A

DH C - Holdings 904.500 parts sociales de préférence de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Dematic Group S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013013624/20.

(130015830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

DD Brazil Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.012.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.740.

Avec effet au 15 janvier, 2013, Monsieur Frank Possmeier, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et né le 19 mai, 1971 à Emsdetten en Allemagne, a été nommé Gérant de class A de la Société à durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2013013637/14.

(130016316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

EB8 Fund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.219.

Extrait des résolutions des Associés prises en date du 27 novembre 2012

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- de révoquer:

* Frédéric Derek CARPENTIER DE CHANGY, de son mandat en tant que Gérant de la Société et ce avec effet au 27 décembre 2012;

- d'accepter la démission de:

* Eric LECHAT, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 27 décembre 2012;

- de nommer:

* Monsieur Paul CLARKE, né le 16 septembre 1970 à Montréal, Canada, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 27 décembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Pour extrait analytique conforme

Paul Clarke

Mandataire

Référence de publication: 2013013663/22.

(130016426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

EMMG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 169.155.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue au siège social le 21 janvier 2013 que:

- Le siège social est dorénavant au 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- Mr Stewart Kam-Cheong, Mr Alexis de Montpellier d'Annevoie et Mr Herman Schommarz ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat;
- Mr Guillermo Gustavo Morales Lopez, né le 18 décembre 1984 à Barcelone (Espagne) et résidant professionnellement au 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach a été nommé administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Munsbach, le 25 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2013013668/20.

(130016037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Partnership Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.554.

—
In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December;

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Barclays Capital Holdings Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, whose principal place of business is at 745 Seventh Ave., New York, NY 10019, United States of America,

here represented by Mr. George OWEN, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Preferred Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.874, whose registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and whose share capital at the date hereof is fixed at one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-),

here represented by Maître Tina FETTES, attorney, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Barclays Capital Holdings Inc., aforementioned, and Preferred Investments S.à r.l., aforementioned, represent the entire share capital of Partnership Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register B 156.554 and whose share capital at the date hereof is fixed at one hundred thousand one hundred US dollars (USD 100,100.-), incorporated by deed of

the undersigned notary on 4 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 December, number 2667 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 18 December 2012 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Which appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to draw up as follows:

(1) That the agenda of the meeting is the following:

1. Agenda.

1.1 Decision to acknowledge a payment made to the holder of the class A shares of an amount of two billion one hundred eleven million three hundred fourteen thousand eighty-nine US dollars and forty-eight cents (USD 2,111,314,089.48) out of the share premium account attached to the class A shares.

1.2 Decision to acknowledge a payment made to the holder of the class B shares of an amount of eighty-one million nine hundred fifteen thousand one hundred twenty-seven US dollars and sixty-two cents (USD 81,915,127.62) out of the share premium account attached to the class B shares.

1.3 Decision to acknowledge a payment made to the holder of the class C shares of an amount of five hundred forty-four million one hundred sixty-six thousand three hundred seventy-eight US dollars and ninety-seven cents (USD 544,166,378.97) out of the share premium account attached to the class C shares.

1.4 Decision to restate article 7.1 of the Articles.

(2) After this having been set forth, Barclays Capital Holdings, Inc., aforementioned, and Preferred Investments S.à r.l., aforementioned, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

2. Resolutions.

2.1 First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolved to acknowledge a payment made to the holder of the class A shares of an amount of two billion one hundred eleven million three hundred fourteen thousand eighty-nine US dollars and forty-eight cents (USD 2,111,314,089.48) out of the share premium account attached to the class A shares.

2.2 Second resolution

The shareholders of the Company unanimously resolved to acknowledge a payment made to the holder of the class B shares of an amount of eighty-one million nine hundred fifteen thousand one hundred twenty-seven US dollars and sixty-two cents (USD 81,915,127.62) out of the share premium account attached to the class B shares.

2.3 Third resolution

The shareholders of the Company unanimously resolved to acknowledge a payment made to the holder of the class C shares of an amount of five hundred forty-four million one hundred sixty-six thousand three hundred seventy-eight US dollars and ninety-seven cents (USD 544,166,378.97) out of the share premium account attached to the class C shares.

2.4 Fourth resolution

The shareholders of the Company unanimously resolved to amend article 7.1 of the Articles (all other provisions of such article 7 remaining unchanged) so as to read as follows:

" **7.1.** The issued share capital of the Company is fixed at one hundred thousand one hundred US dollars (USD 100,100.-) represented by:

- 100 (one hundred) ordinary shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each (the "Ordinary Shares");
- 19,900 (nineteen thousand, nine-hundred) redeemable class A shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class A Share Premium") of two billion one hundred eleven million three hundred fourteen thousand eighty-nine US dollars and forty-eight US cents (USD 2,111,314,089.48) each (the "Class A Shares");
- 5,000 (five thousand) redeemable class B shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class B Share Premium") of eighty-one million nine hundred fifteen thousand one hundred twenty-seven US dollars and sixty-two US cents (USD 81,915,127.62) each (the "Class B Shares"); and
- 75,100 (seventy-five thousand, one hundred) non-redeemable class C shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class C Share Premium") of five hundred forty-four million one hundred sixty-six thousand three hundred seventy-eight US dollars and ninety-seven US cents (USD 544,166,378.97) each (the "Class C Shares"),

all of which (collectively the Shares and any of them, a Share) are entirely subscribed and fully paid up."

3. Evaluation and Costs. The share capital is estimated at seven-five thousand nine hundred twenty-four Euros and twenty Cents (EUR 75,924.20) (exchange rate (median price) on [18] December 2012: EUR 1.- = USD 1.31832).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about six thousand eight hundred Euros (EUR 6,800.-).

4. Statement. The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holders of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holders have signed with Us the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

Barclays Capital Holdings Inc., une société constituée selon les lois de l'État du Delaware aux États-Unis, ayant son centre d'administration central au 745 Seventh Ave., New York, NY 10019, États-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur George OWEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Preferred Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.874, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et dont le capital social est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000,-),

ici représentée par Maître Tina FETTES, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire soussigné, annexées au présent acte, pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Barclays Capital Holdings Inc., préqualifiée, et Preferred Investments S.à r.l., préqualifiée, représentent l'intégralité du capital social de Partnership Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.554 et dont le capital social est fixé à cent mille cent dollars américains (USD 100.100,-), constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 4 novembre 2010, publié le 4 décembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2667 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 18 décembre 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesdites parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentaire d'arrêter ce qui suit:

(1) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Ordre du jour.

1.1 Décision de reconnaître un paiement fait au détenteur des parts sociales de catégorie A du montant de deux milliards cent onze millions trois cent quatorze mille quatre-vingt-neuf dollars américains et quarante-huit cents (USD 2.111.314.089,48) à partir du compte des primes d'émission attachées aux parts sociales de catégorie A.

1.2 Décision de reconnaître un paiement fait au détenteur des parts sociales de catégorie B du montant de quatre-vingt-un millions neuf cent quinze mille cent vingt-sept dollars américains et soixante-deux cents (USD 81.915.127,62) à partir du compte des primes d'émission attachées aux parts sociales de catégorie B.

1.3 Décision de reconnaître un paiement fait au détenteur des parts sociales de catégorie C du montant de cinq cent quarante-quatre millions cent soixante-six mille trois cent soixante-dix-huit dollars américains et quatre-vingt-dix-sept cents (USD 544.166.378,97) à partir du compte des primes d'émission attachées aux parts sociales de catégorie C.

1.4 Décision de reformuler l'article 7.1 des Statuts.

(2) Après avoir établi ce qui précède, Barclays Capital Holdings, Inc., préqualifiée, et Preferred Investments S.à r.l., préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social de la Société ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les résolutions suivantes:

2. Résolutions.

2.1 Première résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de reconnaître un paiement fait au détenteur des parts sociales de catégorie A du montant de deux milliards cent onze millions trois cent quatorze mille quatre-vingt-neuf dollars américains et quarante-huit cents (USD 2.111.314.089,48) à partir du compte des primes d'émission attachées aux parts sociales de catégorie A.

2.2 Deuxième résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de reconnaître un paiement fait au détenteur des parts sociales de catégorie B du montant de quatre-vingt-un millions neuf cent quinze mille cent vingt-sept dollars américains et soixante-deux cents (USD 81.915.127,62) à partir du compte des primes d'émission attachées aux parts sociales de catégorie B.

2.3 Troisième résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de reconnaître un paiement fait au détenteur des parts sociales de catégorie C du montant de cinq cent quarante-quatre millions cent soixante-six mille trois cent soixante-dix-huit dollars américains et quatre-vingt-dix-sept cents (USD 544.166.378,97) à partir du compte des primes d'émission attachées aux parts sociales de catégorie C.

2.4 Quatrième résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de modifier l'article 7.1 des Statuts (toutes les autres dispositions de l'article 7 restant inchangées) qui aura désormais la teneur suivante:

" **7.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille cent dollars américains (USD 100.100,-) représenté par:

- cent (100) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»);

- dix-neuf mille neuf cent (19.900) parts sociales remboursables de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales de Catégorie A») de deux milliards cent onze millions trois cent quatorze mille quatre-vingt-neuf dollars américains et quarante-huit cents (USD 2.111.314.089,48) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

- cinq mille (5.000) parts sociales remboursables de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales de Catégorie B») de quatre-vingt-un millions neuf cent quinze mille cent vingt-sept dollars américains et soixante-deux cents (USD 81.915.127,62) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B»); et

- soixante-quinze mille cent (75.100) parts sociales non remboursables de catégorie C ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales de Catégorie C») de cinq cent quarante-quatre millions cent soixante-six mille trois cent soixante-dix-huit dollars américains et quatre-vingt-dix-sept cents (USD 544.166.378,97) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C»),

qui sont toutes (collectivement les «Parts Sociales» et individuellement, une «Part Sociale») intégralement souscrites et entièrement libérées."

3. Evaluation et Frais. Le capital social est estimé à soixante-quinze mille neuf cent vingt-quatre Euros et vingt Cents (EUR 75.924,20) (taux de change (prix médian) au 18 décembre 2012: EUR 1,- = USD 1,31832).

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de ce qui précède, sont estimés à environ six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

4. Déclaration. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux mandataires des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits mandataires ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. OWEN - T. FETTES - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007174/183.

(130007881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

2 F Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 118.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014759/9.

(130016618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.